

Agence Territoriale

d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité syndical

Séance du 5 mars 2025

Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents (titulaires) ou représentés (suppléants) : 14

Pouvoirs : 12

N° ATIP 7/2025

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 26 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : **Adopté à l'unanimité**.

Objet : Proposition d'adoption des budgets 2025.

Les propositions de budgets soumis pour approbation au Comité syndical se présentent de la façon suivante pour l'exercice 2025 :

Pour le budget principal :

| | Fonctionnement | Investissement | Total |
|-----------------|----------------|----------------|--------------|
| Dépenses | 8 548 127,00 | 190 496,00 | 8 738 623,00 |
| Recettes | 8 548 127,00 | 190 496,00 | 8 738 623,00 |

Pour le budget annexe :

| | Fonctionnement | Investissement | Total |
|-----------------|----------------|----------------|-----------|
| Dépenses | 41 501,00 | 0,00 | 41 501,00 |
| Recettes | 41 501,00 | 0,00 | 41 501,00 |

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **décide** d'adopter les budgets 2025 tels que présentés ci-dessus.

Dit que :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Strasbourg, le 5 mars 2025

La Présidente,

 Isabelle DOLLINGER